

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 2 OCTOBRE 2025



LA FNO ET LA CNAM AVANCENT ENSEMBLE POUR SÉCURISER LES PRISES EN SOINS ORTHOPHONIQUES DES PATIENTS SUIVIS EN CMP

La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) se félicite de la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2025, de la période de tolérance concernant la récupération d'indus dans les situations de double prise en charge entre orthophonistes libéraux et centres médico-psychologiques (CMP).

Cette décision est le fruit des échanges constructifs menés ces dernières semaines entre la FNO et les pouvoirs publics. Elle constitue une étape nécessaire pour sécuriser temporairement les professionnels et garantir la continuité des soins.

En effet, malgré le combat mené depuis de nombreuses années par la FNO, les postes d'orthophonistes au sein des CMP sont insuffisants pour répondre aux besoins de soins, et de nombreux postes vacants restent non pourvus faute de conditions salariales attractives. Les suivis doivent alors être assurés par des orthophonistes libéraux, dans un contexte où la demande de soins en pédopsychiatrie est déjà en forte croissance.

Or, dans le cadre d'un récent changement de doctrine dans le financement des soins, il est prévu que, sans convention signée entre le CMP et l'orthophoniste, aucune prise en soin ne puisse être remboursée. De nombreux CMP ne sont toutefois pas en mesure de conclure ces conventions, ce qui place les professionnels libéraux face à des indus potentiels et crée pour les patients – principalement des enfants et adolescents – un risque accru de ruptures de parcours, déjà trop fréquentes.

Afin de permettre à l'ensemble des acteurs de trouver une issue, la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) avait accordé une première période de tolérance jusqu'au 31 octobre 2025, suspendant la récupération d'indus. À la suite de la mobilisation collective de la profession, relayée par les syndicats régionaux, les orthophonistes, les usagers, certains représentants de la psychiatrie, et les actions politiques et médiatiques menées ces derniers mois, la CNAM a accepté de prolonger cette période jusqu'au 31 décembre 2025. Cette décision garantit la continuité des soins sans risque d'indus et ouvre une fenêtre décisive pour construire une solution pérenne.

La FNO salue le climat d'échanges constructifs établi avec la Caisse nationale d'Assurance maladie au cours des dernières semaines. L'objectif désormais partagé est de bâtir un dispositif à la fois sécurisé pour les professionnels, le plus souple possible sur le plan administratif et garant de l'accès aux soins pour les patients. La FNO se tient aux côtés de la CNAM et du Ministère de la santé et réaffirme sa pleine volonté d'explorer et d'activer tous les vecteurs possibles – qu'ils soient législatifs, conventionnels ou réglementaires – afin de sécuriser durablement les prises en soins.

Cette prolongation constitue une victoire d'étape. La FNO appelle les orthophonistes à maintenir les prises en soins dans l'intérêt des patients et réaffirme sa détermination à porter ce dossier jusqu'à son aboutissement.

Contact presse

Sarah Degiovani - Présidente de la FNO
06 48 13 46 39

Niels Lagrange - Délégué général de la FNO
07 60 10 22 61